



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 14 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution du marché d'acquisition de 2 bus hybrides**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

**PRESENTS :** Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI .

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Guy ARMANET.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution du marché d'acquisition de 2 bus hybrides**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2113-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement des espaces communautaires ;

Considérant la délégation de service public des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 décembre 2012, l'engageant à renouveler son parc de véhicules ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia d'agir en faveur des énergies propres ;

Considérant l'adhésion de la CAB à l'association AGIR, en vue, notamment, de bénéficier des prestations de sa centrale d'achat (CATP) ;

Considérant que la Centrale d'Achat des Transports Publics créée par AGIR est une association soumise à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, et notamment aux articles 5 et 15 ;

Vu la procédure de mise en concurrence engagée par la CATP le 20 août 2019 et le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 novembre 2019 pour l'attribution du marché d'acquisition de 2 bus hybrides par la CATP à l'entreprise HEULIEZ ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'acquérir 2 bus hybrides de marque HEULIEZ par le biais de l'accord cadre proposé par la CATP, d'un montant total de 725 180 €HT, incluant les honoraires de la centrale d'achat s'élevant à 1% du prix des bus, soit 7 180 €HT ;

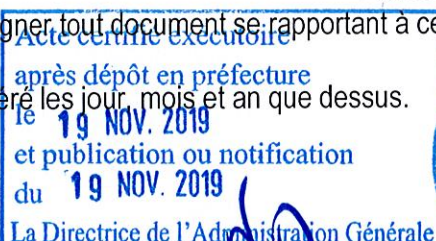
**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**François TATTI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.